

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7415 SÉANCE DU 29 mai 2023

Sont présents:

| | |
|------------------------|------------------------|
| Remy Vincent | Grand Chef |
| Denis « Kalo » Bastien | Chef familial |
| Carlo Gros-Louis | Chef familial |
| Dave Laveau | Chef familial |
| René « Wellie » Picard | Chef familial |
| Stéphane B. Picard | Chef familial |
| William Romain | Chef familial |
| Daniel Sioui | Chef familial |
| Jean-Mathieu Sioui | Chef familial (Absent) |
| Tina Durand | Secrétaire |

**ADJUDICATION DE CONTRAT
BASSIN DE RÉTENTION PARC OMER LAINÉ**

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) a confirmé, par voie de résolution #6921 datée du 18 juin 2018, sa volonté d'améliorer la fiabilité et l'efficacité de son système de gestion des eaux pluviales (le «Projet»);

Attendu que Services Autochtones Canada (SAC) a confirmé l'admissibilité du projet ainsi que sa participation financière pour l'entièreté de celui-ci;

Attendu que les plans et devis du projet ont été réalisés par SNC-Lavalin et sont prêts pour soumission;

Attendu que le Projet représente un investissement estimé à 11 200 000 \$, incluant un budget de contingences de 10% et des revenus d'administration de 2%;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mai 2023 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

Canada,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7415 SÉANCE DU 29 mai 2023

**ADJUDICATION DE CONTRAT
BASSIN DE RÉTENTION PARC OMER LAINÉ**

Attendu que SAC a confirmé le versement de sa contribution qui représente 100% des coûts d'infrastructures admissibles à la réalisation du projet;

Attendu qu'en vertu de la politique d'approvisionnement en biens et services du Conseil de la Nation huronne-wendat, tout engagement de plus de 100 000 \$ relève de l'autorité exclusive du CNHW;

Attendu que le CNHW devra aussi satisfaire à la condition suivante afin de pouvoir bénéficier de la subvention :

1. Les travaux de construction devront être octroyés par appel d'offres public.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Denis Bastien, **appuyé** par le Chef familial René Picard, et **résolu** :

- **Que** le Conseil de la Nation huronne-wendat s'engage à satisfaire aux conditions établies par Services Autochtones Canada pour pouvoir bénéficier de la subvention et consent donc:
 - **D'**octroyer le contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme, et ce, selon la politique d'appel d'offres;
 - **De** réaliser les travaux tels que décrits sur les plans et devis pour soumission du consultant SNC-Lavalin;
 - **De** respecter les exigences environnementales.

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mai 2023 Résolution adoptée à l'unanimité


SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7415 SÉANCE DU 29 mai 2023

**ADJUDICATION DE CONTRAT
BASSIN DE RÉTENTION PARC OMER LAINÉ**

- De mandater le Chef responsable de la direction des Services techniques et Infrastructures, M. Daniel Sioui, à signer le contrat pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat;
- De mandater le directeur Services techniques et Infrastructures à suivre l'avancement des travaux et à autoriser les décomptes progressifs de l'entrepreneur et des professionnels.

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mai 2023 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRETARIE
TINA DURAND